



Ville de Figeac
Direction des Services Techniques
N/REF : MA/27/09/24

République Française

Liberté-Egalité-Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de Figeac,
VU l'avis de l'Office Intercommunal des Sports,
VU l'avis des Services Techniques,
VU les mauvaises conditions météorologiques et afin de pérenniser les terrains de sport,
CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jeux Jean Baduel et du stade du Calvaire,

ARRETE

ARTICLE 1 : En raison des mauvaises conditions météorologiques et afin de pérenniser les terrains de sport, il est décidé de réglementer l'utilisation des installations de la Plaine de Jean Baduel et du stade du Calvaire, comme suit :

- ↳ **Terrains T4 et T1** : Interdiction d'utiliser ces terrains du vendredi 27 septembre 2024 8h00 au lundi 30 septembre 2024 8h00.
- ↳ **Terrains T5 et T6** : Interdiction d'utiliser ces terrains du vendredi 27 septembre 2024 8h00 au lundi 30 septembre 2024 8h00.
- ↳ **Stade du Calvaire** : Interdiction d'utiliser le terrain du vendredi 27 septembre 2024 8h00 au lundi 30 septembre 2024 8h00.
- ↳ **Boulodrome** : Terrains extérieurs autorisés,

ARTICLE 2 : La piste d'athlétisme et le parcours de santé seront accessibles durant cette période.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra être affiché sur les lieux. Les infractions au présent arrêté seront constatées, poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les relever. Les véhicules stationnés en infraction au présent arrêté seront considérés comme gênants et mis en fourrière conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Président de l'Office Intercommunal des Sports, Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Ville de Figeac, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

A FIGEAC, le **27 SEP. 2024**
Le Maire
André MELLINGER

Copie : Mme BOHIN
M. FRANÇOIS – Mme TESSIER
O.I.S.- Quercy Foot - GSF
Stades municipaux
Services à la population
Collège Masbou + Lycée Champollion
Collège et Lycée Jeanne d'Arc

